



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°339. Février 2017



LUTTES

SOLIDARITES

L • S • T TRAVAIL



SOMMAIRE

- P.2** *ANDENNE* –
**PLAN WALLON DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**
Ce que nous avons à en dire
- P.3** *CINEY-MARCHE-JEMELLE* –
ECHO DES CAVES
Se soigner : un droit fondamental, et
pourtant...
- P.4** *FEDERATION* –
PIIS-TRAVAIL COMMUNAUTAIRE
Retour vers le travail forcé
- P.5** *NAMUR* –
ILS NOUS REPRÉSENTENT
Nos dessins montrent la solidarité, la force
qu'il y a en nous
- P.6** *NOS DROITS* –
L'ACTIVATION, C'EST QUOI ?
L'activation est à la mode depuis des années.
Elle recouvre des réalités différentes.
- P.7** *HORS CADRE-NAMUR* –
CARTES EN MAINS
- P.8** *FÉDÉRATION* –
AGENDA ET CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

DIRE, COMPRENDRE, INTERPELLER

Nos lieux de rassemblement nous invitent et nous permettent de parler de ce qu'on vit : nos difficultés quotidiennes, nos inquiétudes face à l'avenir... Mais aussi, nos espoirs et nos luttes pour construire un monde plus égalitaire. Un monde, où chacun peut assurer sa sécurité d'existence et être reconnu, respecté dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

Nous nous rassemblons aussi pour tenter de comprendre et d'analyser les décisions et les lois qui nous concernent. Ce travail d'analyse nous permet de construire une parole collective, une interpellation qui se base sur notre expérience et notre point de vue.

A travers des mots, des dessins, des photos..., les articles de ce journal reflètent le point de vue de militant(e)s du mouvement LST, à propos du plan wallon de lutte contre la pauvreté, des mesures d'activation (telles que le projet individualisé d'intégration sociale ou le service communautaire), de l'accès aux soins de santé, au logement...

Des personnes, des familles questionnent ces législations : Quelle place donnent-elles aux plus pauvres ? En quoi garantissent-elles les droits fondamentaux à toutes et tous ? En quoi sont-elles plus libératrices que répressives ?

Chantal Cornet

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : CE QUE NOUS AVONS À EN DIRE...

DEPUIS FÉVRIER 2016, EN RÉUNION CAVES À LST ANDENNE, NOUS AVONS DÉCIDÉ D'ENTAMER UN NOUVEAU CHANTIER : L'ANALYSE DU PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ¹.



Réalisation de l'atelier « caricatures »

INTRODUCTION AU TRAVAIL ET À LA MÉTHODOLOGIE

Avant d'entrer dans le document, nous avons voulu choisir une porte d'entrée, des lunettes pour lire un texte qui se veut séduisant. Nous avons voulu nous garantir le recul nécessaire et le questionner au départ de notre point de vue.

Deux axes essentiels nous apparaissent :

1. Quelle est la place du plus pauvre ?
2. Par rapport à l'accès et à la garantie des droits essentiels, qu'est-ce qui est promu ? Est-ce essentiellement des secours d'urgence, ou bien des actions qui libèrent vraiment, en nous permettant de retrouver notre place de citoyen et d'habitant de Wallonie ?

Au départ de ces axes, nous avons créé 4 questions qui ont balisé notre analyse :

- Est-ce que les propositions vont dans le sens de garantir les moyens suffisants qui permettent un accès aux biens fondamentaux pour tous ? Oui, non ? Pourquoi ?
- Pour certains accès aux biens fondamentaux, il faut une garantie de service public. Est-ce le cas dans la proposition ? Est-ce nécessaire pour cette thématique ?
- Est-ce que ces propositions libèrent vraiment ? Est-ce qu'on atteint les causes de la pauvreté avec ces propositions ? Oui-non et à qui servent réellement ces mesures ?
- Est-ce qu'il y a une place pour une participation des pauvres ? Oui-non. Comment faire entendre notre point de vue sur cette question ?

Nous avons privilégié 2 thèmes : le logement et la santé

THÉMATIQUE LOGEMENT :

De notre point de vue, ce qui nous apparaît important par rapport au logement et que nous avons partagés dans nos rencontres :

« Le logement pour tous. Comment on va garantir les moyens à tous de payer son loyer ? ».

« C'est quoi un logement décent ? C'est plus facile de mettre des abris de nuit et de dire : « S'ils veulent se loger, ils n'ont qu'à aller là ! ». « Comment permette à tous ces services liés au logement de se remettre en question, qu'ils ne travaillent pas sur et pour eux mêmes ? ».

« Notre charge du loyer, elle représente plus de la moitié de notre budget ».

« On doit correspondre aux normes : nombre de chambres...mais si tu es de bonne famille, que tu as un salaire, alors, on ne regardera pas à cela ».

« Un logement, c'est le premier outil pour sortir de la misère ».

« C'est difficile d'accéder à un logement notamment sur la question de la garantie locative, des frais de déménagement, les questions de la discrimination et de l'accès aux prêts hypothécaires ».

« Ma sœur a voulu aller chez ma tante car elle n'avait plus de logement. Ma tante habite un logement social et ma tante lui a dit de ne pas faire de bruit sinon, on la mettrait dehors ».

« On parle souvent d'aide au logement, mais que fait-on de l'aide à la survie ? Le logement c'est un toit. Mais vivre ? Tu ne vis pas avec un toit seulement ! ».

« Si tu touches 800 euros et que tu as un loyer à 600 euros parce que pas de place dans logements sociaux, il te reste 200 euros pour vivre ; Tu fais comment ? ».

« On nous impose des gestions budgétaires pour gérer notre logement. Ce n'est plus un choix, on nous l'impose. On aura alors un logement mais il faut voir ce qu'il nous reste après ».

« Pourquoi ne pas garantir que tous les logements ne dépassent pas 30% de notre revenu ? ».

« Mobiliser les tribunaux et la police par rapport à notre logement ? Le constat est que cela ne nous aide pas. C'est souvent pire après ».

« Pourquoi la pression la plus forte elle est sur le locataire et pas sur le propriétaire ? ».

« Le domicile c'est important !

Même si le logement est insalubre. Mais avoir un domicile ».

« On est de plus en plus obligé d'accepter un accompagnement pour avoir un logement. Si j'avais quelqu'un qui venait chez moi pour me dire comment aérer, je lui dirais qu'est-ce que vous faites là ? Je sais nettoyer. Mais si tu dis cela, tu risques de perdre ton logement ».

« Cela fait des années que je demande aux logements sociaux de faire les travaux parce que j'ai des plafonds fissurés. Ils sont venus faire des photos et devaient m'envoyer quelqu'un. Mais je n'ai jamais vu personne ».

« Le logement est aussi lié à la santé. Si c'est insalubre, la santé en prend un coup. Et si on n'est pas en bonne santé, on ne peut pas entretenir non plus ».

« Les critères, les accompagnements, les bonnes pratiques... qui va les décider ? Est-ce que nous, on aura réellement quelque chose à en dire ? ».

Suite page 4

¹ Ce plan est sorti en septembre 2015. Pour accéder à la version complète : http://luttepauvrete.wallonie.be/sites/default/files/PLCP_20160602.pdf

ECHO DES CAVES

SE SOIGNER : UN DROIT FONDAMENTAL, ET POURTANT...

UNE INQUIÉTUDE PERMANENTE

Très souvent en caves, pendant l'échange des petites nouvelles, nous parlons de nos problèmes de santé, de ceux de nos enfants et de nos proches.

C'est pour cela, que nous avons décidé de consacrer quelques caves à parler des difficultés et inquiétudes liées à notre état de santé et aux nouvelles mesures prises par la Ministre Maggy De Block.

Un premier constat est ressorti de nos débats. Presque tous, enfants, jeunes, adultes, nous sommes en mauvaise santé. Nous sommes nombreux à avoir des problèmes cardiaques, d'estomac, de dos, de dent...

**Ne pas pouvoir se soigner,
ça rend malade!**

**Quand on vit dans la pauvreté, on est
enfermé dans un cercle vicieux...**

QUELLE EN EST LA CAUSE ?

Certains ont eu moins de chance que d'autres, parce que dès leur départ dans la vie, ils avaient une mauvaise santé. Mais nous savons que pour la plupart d'entre nous, nos problèmes de santé sont liés à nos conditions de vie. Ce second constat, nous a amenés à mettre en évidence différents éléments qui fragilisent notre santé et nous font vieillir prématurément.

Nos revenus sont nettement insuffisants, cela nous oblige à vivre dans des logements humides, mal isolés et qu'on a du mal à chauffer. Ces revenus ne nous donnent pas la possibilité de bien nous alimenter et cela aussi provoque des carences et d'autres problèmes (diabète, surpoids...). Nous n'avons pas les moyens de nous soigner correctement et à temps, de ce fait notre santé se dégrade beaucoup plus vite.

Ces difficultés quotidiennes + tout ce qu'on nous impose pour accéder et garder nos droits + la peur de ne pouvoir joindre les deux bouts, de s'endetter, qu'on nous enlève nos enfants... tout cela provoque un stress énorme et permanent qui aura aussi d'importantes répercussions sur notre santé.

Nous sommes nombreux à faire ou à avoir fait des boulots pénibles et dangereux, souvent avec des horaires épuisants et parfois nécessitant des déplacements importants. Il est impossible de conserver la santé quand on est forcé d'accepter de telles conditions de travail.

QUELS FREINS ?

Nous avons voulu aller au-delà de ces premiers constats en réfléchissant ensemble aux freins qu'on rencontre quand on doit se soigner. Aux choix impossibles face auxquels nous nous retrouvons quotidiennement.

LE MANQUE D'ARGENT

« Le RIS au taux isolé me permet à peine de me loger et de me nourrir. Me soigner, avec quoi ? Pourtant personne n'est à l'abri de la maladie ou d'un accident »

« Si mon médecin ne me donnait pas des échantillons, je devrais choisir entre manger et me soigner. Malgré cela, s'il m'arrive un autre problème de santé, je suis foutu. »

« Les déplacements pour aller faire des examens ou quand on est embarqué en ambulance, ça fait des fameux trous dans le budget. On a tendance à reporter les soins à plus tard. »

LA PEUR

« Je sais que je dois me soigner, mais j'ai peur pour l'avenir. Si je tombe dans l'endettement, ce sera encore pire, une chaîne sans fin... »

« Quand les enfants ont besoin de soins, on n'ose pas toujours aller consulter de crainte que le médecin prenne contact avec l'aide à la jeunesse. La menace du placement nous paralyse, même si on sait que ça nous retombera dessus de ne pas aller chez le médecin avec les enfants ! »

« Les médicaments, les consultations chez un spécialiste, l'achat de lunettes... pour nous, c'est impayable ! Mais on hésite à deux fois d'aller demander une aide urgente au CPAS de peur qu'on nous impose une guidance budgétaire... »

ALORS QUE FAIRE ?

On a réfléchi ensemble à ce qu'on doit mettre en place pour pouvoir quand même se soigner.

Certains ont expliqué qu'ils essayaient d'économiser pour pouvoir acheter des lunettes, avoir une prothèse dentaire... mais c'est souvent très long et donc les problèmes s'aggravent.

Beaucoup ont dit qu'ils avaient recours aux médicaments génériques. Certains se tournent vers les plantes ou reviennent aux remèdes de grands-mères. Tous nous faisons le constat que ce n'était pas toujours suffisant.

DES CHOIX POLITIQUES DESASTREUX...

Le fait de pouvoir se soigner, est un droit fondamental inscrit dans la Constitution belge, la Déclaration universelle des droits de l'homme et bien d'autres textes.

Pourtant, les plus pauvres ici et ailleurs dans le monde, n'ont pas la possibilité de se soigner correctement et sont contraints de vivre dans de mauvaises conditions d'existence qui détériorent considérablement leur santé.

Comment des responsables politiques peuvent à ce point faire fi de cette réalité, en instaurant autant de mesures qui limitent plus encore l'accès aux soins de santé ? Au nom d'une économie ultralibérale qui choisit d'appauvrir un nombre toujours plus important d'êtres humains.



FÉDÉRATION

PROJET INDIVIDUALISÉ D'INTÉGRATION SOCIALE (PIIS) ET SERVICE COMMUNAUTAIRE VOLONTAIRE

Depuis l'été dernier, on entend parler des dernières grandes réformes de l'aide sociale, notamment à travers de nouvelles conditions qui accompagnent l'octroi du revenu d'intégration.

Il est aussi question d'une nouvelle forme d'activation¹, qui sera tout sauf « volontaire » pour un grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

Nous avons déjà diffusé de nombreuses informations sur ce sujet dans notre journal² et nous consacrerons un prochain numéro à une analyse fouillée de ces activations qui constituent pour nous « du travail forcé ».

Ces activations constituent en effet un ensemble de pratiques qui contribuent à la répression et à l'exploitation sans mesure des pauvres, ainsi qu'à une fragilisation croissante du monde du travail.

Nous constatons et dénonçons, depuis de très nombreuses années, qu'un grand nombre de CPAS développent d'initiative, ce type d'activation. Ceci leur permet de juger de la « disposition à travailler » du bénéficiaire du RIS ou d'une aide sociale.

Cela se traduit, par exemple,

par une insertion dans des équipes de nettoyage dans le cadre d'une préformation, sans véritable contrat de travail et avec le seul revenu du RIS. Pour d'autres, il s'agit d'effectuer des prestations de plusieurs mois dans des entreprises de formation qui développent des activités marchandes, là aussi avec pour seul revenu le RIS.

Comme c'est le cas dans une pétition qui circule actuellement³ : proposer aux CPAS de refuser d'appliquer ces nouvelles législations en matière de revenu d'intégration se révélera sans doute peu suivi, tant sur base de ce que nous constatons de la pratique de nombreux CPAS en matière « d'activation forcée », que sur le caractère « incontournable » d'une législation.

De plus, cette « résistance » proposée devant la mise en application de ce « service communautaire » s'adresse aussi à cette multitude d'acteurs associatifs, qui répondent par leurs mandats, à la mise en œuvre de ces pratiques d'activation qui accompagnent le contrôle et la répression des plus pauvres.

On ne peut en effet que constater, que durant les vingt dernières années, nous assistons à une banalisation de ces formes de travail forcé imposées aux plus pauvres et qu'une part croissante d'associations sont mandatées pour agir dans ce cadre.

Nos interpellations à ce propos ne sont pas nouvelles. Par exemple, dans le Rapport Général sur la Pauvreté en 1992-1994, on peut lire une intervention de militant(e) de LST à propos de la situation des plus pauvres, face au travail en ALE :

*"Les tendances qui se précisent actuellement produiront de plus en plus de pauvreté demain et une exploitation extrême et légalisée des plus pauvres. Ne voit-on pas, par exemple, les législations en matière de chômage et de minimex imposer aux allocataires sociaux privés d'emploi depuis plusieurs années, une sorte de travail forcé qui les place dans une exploitation dangereuse" (...) De plus malgré nous, nous contribuerons, par ces pratiques à favoriser les tendances actuelles qui veulent faire baisser les salaires du travail. (...) Malgré nous, nous serons opposés aujourd'hui à ceux qui nous rejoindront peut-être demain dans les zones de misère."*⁴

Dans les prochains numéros du journal, nous poursuivrons notre analyse pour comprendre comment ce qui est mis au jour à travers ces nouvelles conditions repose sur des pratiques largement développées depuis de nombreuses années.

Luc Lefebvre

¹ Le service communautaire, est annoncé comme une démarche volontaire mais il constituera pour beaucoup une condition d'octroi du RIS.,

² Voir les articles « Nos droits » dans le journal La main dans la main d'avril, mai/juin, juillet/août, septembre, décembre 2016 et janvier 2017. Ces articles sont disponibles en version électronique :

http://www.mouvement-lst.org/publications_lmdlm.html

³ « Appel au boycott du service communautaire » signé par un collectif d'associations.

⁴ Rapport Général sur la Pauvreté p 153.

Suite de la page 2

NOUS RETENONS

Les propositions de ce plan en matière de logement nous inquiètent et nous déçoivent donc terriblement.

Quand nous avons confronté chaque proposition avec ce que nous vivons, nous avons dû faire le constat qu'elles ne garantissent rien pour nous, peut-être le paiement du loyer pour le propriétaire, et puis après, ... "On mange des briques !", selon l'expression de l'une d'entre nous.

Il semble bien que ce soit les propriétaires ou les pouvoirs publics et leurs intérêts qui sont au centre de ce plan. Il n'y a pas de place pour les pauvres, sinon dans la condamnation, l'assistance, le contrôle et la criminalisation. On dirait, une fois de plus, que c'est de notre faute, si on n'a pas de logement.

Dans ces propositions, nous ne nous sentons pas du tout protégés ni entendus. En effet, il n'est pas prévu dans ces propositions que nous ayons un point de vue à apporter ou un avis à partager.

A SUIVRE...

Nous vous invitons à lire la suite de nos réflexions par rapport à la thématique santé dans un prochain numéro de notre journal.



ILS NOUS REPRÉSENTENT

Nos dessins montrent la solidarité, la force qu'il y a en nous.

Après le 17 octobre, nous avons voulu retracer cette journée mondiale du refus de la misère par le dessin. Chacun a représenté ce qu'il lui paraît important, chacun a mis ses idées.

Puis lorsqu'on a cherché à assembler nos dessins, c'était comme un puzzle : on avait du plaisir à les mettre ensemble car ainsi rassemblés, ils ont encore plus de pertinence.



Il y a tous ces personnages transparents. Nous les avons voulus nombreux. Ils nous représentent : nous tous qui devons nous battre quotidiennement pour qu'on ne nous gomme pas de notre place de citoyen. Nous tous, qui étions là ce 17 octobre, mais aussi tous ceux qui n'avaient pas su venir ou qui n'en avaient pas la force.

« Ces personnages transparents, ils disent de ne pas construire des murs pour séparer les pauvres des autres gens » Francine

« C'est un bon souvenir pour moi, voir tellement de gens qui se rassemblent ce jour-là pour se battre contre la misère » Marie

« Cela m'a permis de rencontrer des responsables politiques et de dialoguer » Marisa

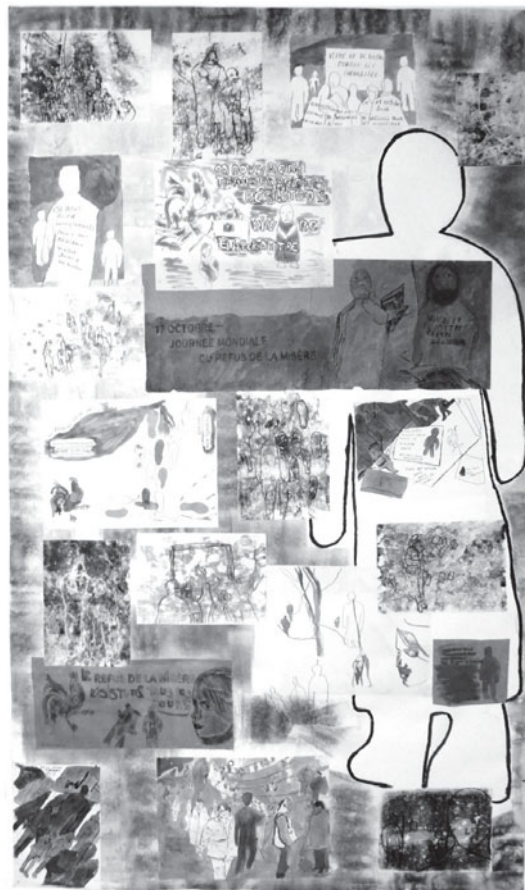
Le Coq, ce fameux fier coq wallon, il est plusieurs fois présent. Il représente ces hommes politiques que nous sommes allés interpeller.

Ils pensent qu'on trouve de l'emploi facilement. Ils pensent qu'on trouve à se loger décentement.

Il faut leur rappeler la réalité : le nombre incalculable de demandes pour obtenir un rendez-vous, les mois de recherche pour trouver un logement... On est tous dans des situations compliquées.

Ceux qui ont pris la parole au Parlement, l'ont fait dignement.

Leurs témoignages étaient émouvants.



NOS DROITS

L'ACTIVATION, C'EST QUOI ?

L'ACTIVATION EST À LA MODE DEPUIS DES ANNÉES. ELLE RECOUVRE DEUX RÉALITÉS DIFFÉRENTES.

Une condition d'octroi des allocations sociales

L'activation, c'est une condition d'octroi de certaines allocations sociales (chômage, RIS), qui suppose d'être disponible sur le marché de l'emploi. Cette disposition au travail est évaluée par l'ONEm et le CPAS en fonction des efforts de recherche d'emploi ou de formation entrepris.

Revers de la médaille : l'activation est aussi un outil de contrôle de ces efforts, et donc un critère de sanction : celui qui ne s'active pas assez sera exclu des allocations sociales.

Dans ce raisonnement, la responsabilité de l'échec est individuelle : c'est le chômeur ou le bénéficiaire du RIS qui n'a pas fait assez d'efforts... Par contre, le système n'interroge pas le manque structurel d'emplois convenables, décents et accessibles à tous.

Une mise à l'emploi précaire

L'activation, c'est aussi un ensemble de mécanismes censés aider à trouver un emploi. Avant de décrocher un emploi stable en CDI, des étapes sont prévues pour accompagner l'insertion professionnelle de personnes dites « éloignées » du marché du travail. Ce sont tous les systèmes d'aide à l'emploi : SINE, ACTIVA, Rosetta, PTP, PFI, etc. Il en existe des dizaines en Belgique (au niveau fédéral et dans les 3 Régions désormais compétentes en matière de politique de l'emploi).

Revers de la médaille : l'activation est aussi une technique de mise à l'emploi pour des personnes qui risquent de ne jamais décrocher un CDI, parce que ce type d'emploi stable manque de manière structurelle dans notre marché de l'emploi. Pour ces personnes, seules demeurent accessibles des formes de mise à l'emploi précaires, limitées dans le temps (les intérim, les PFI par exemple), limitées dans le nombre d'heures de travail par semaine (les ALE par exemple), limitées dans la

durée de l'occupation (les ACTIVA, Rosetta, PTP par exemple), limitées dans la rémunération (les EFT, les stages pré-articles 60 et tous les régimes à UN € de l'heure).

Ces mises à l'emploi précaires, rémunérées soit par une allocation sociale activée, soit par une rémunération limitée complétée par des allocations de chômage ou un RIS, deviennent de véritables « carrières professionnelles » pour quantité de personnes qui n'auront jamais d'emploi stable et rémunéré décent.

Du point de vue des personnes, ces mécanismes d'activation sont vécus comme un sous-statut, avec une protection sociale fragile et une reconnaissance sociale médiocre.

Ces personnes resteront toujours prisonnières de régimes de mise à l'emploi qui ne garantissent aucune stabilité financière et empêchent de faire des projets (comment emprunter pour acheter une maison par exemple ?).

Qui en tire profit ?

Du point de vue des employeurs et utilisateurs, ces mécanismes d'activation sont vus comme des « variables d'ajustement », permettant de recourir à du personnel à faible coût et selon les besoins.

La logique sera bientôt poussée au bout puisque le Gouvernement annonce des contrats intérim à durée indéterminée, ainsi que des contrats « à l'appel » qui permettent à l'employeur d'appeler le travailleur seulement quand il en a besoin...

Du point de vue du Gouvernement, l'activation est justifiée par un double discours.

D'un côté, elle est présentée comme la meilleure manière de permettre aux personnes éloignées du monde du travail de s'intégrer dans la société en exerçant une activité économique utile.

D'un autre côté, elle sert surtout à offrir aux employeurs une main d'œuvre à bas prix et à faible protection sociale, obligée de rentrer dans le jeu sous peine de perdre les allocations sociales.

L'activation est-elle légale ?

Subordonner l'octroi des allocations vitales (chômage, RIS) à une condition souvent irréalisable, est-ce légal ?

N'offrir aux gens que des systèmes de mise à l'emploi avec faible protection sociale et rémunération insuffisante, est-ce légal ?

Imposer des régimes de travail forcé (pensons au nouveau service communautaire que le CPAS peut imposer aux bénéficiaires du RIS), est-ce légal ?

Nous essayerons de répondre à ces questions dans le prochain journal.

A suivre

Philippe Versailles



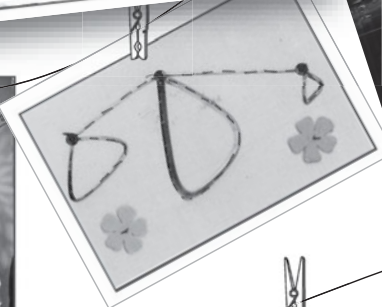
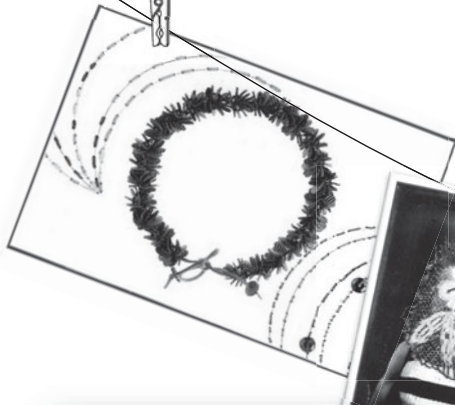
NAMUR

Cartes
en mains



Fin 2016, nous nous lançons dans la broderie sur carte postale... sur des cartes de Sainte Anne, patronne des couturières.
Puis sur des cartes récupérées ou celles de nos ateliers. Des petits points de couture, des perles ou du tissu qui redonnent un autre sens à l'illustration muséale.

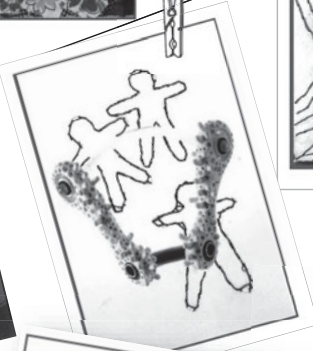
LST - NAMUR
27, rue Leprieux
7000 NAMUR



C'est ici que j'ai crié au secours.

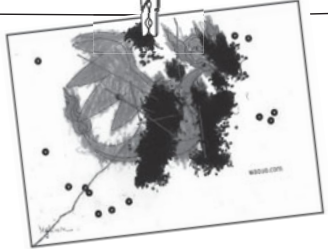
Un sourire encadré, un clin d'œil à l'atelier peinture, un cadre de vie fleuri, la balance de la justice, mais aussi une souffrance créée, un visage défiguré... et toujours notre personnage transparent, symbole de cette transparence qu'on nous impose au quotidien.

LST - PARCOURS PAPIERS
Rue Leprieux, 27
B-7000 NAMUR

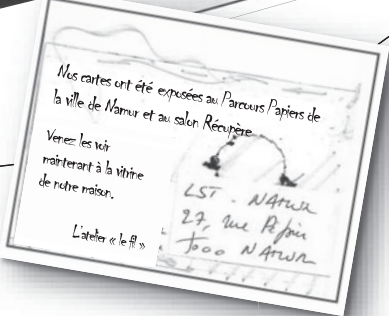


Nos cartes ont été exposées au Parcours Papiers de la ville de Namur et au salon Récupère.
Venez les voir maintenant à la vitrine de notre maison.

LST - NAMUR
27, rue Leprieux
7000 NAMUR



RAPPELLE-TOI QUE
TU N'ES PAS SEUL
AU MONDE
TU DÉPENDS DE
MILLE CRÉATURES
QUI FONT LE TISSU
DE TA VIE





CA SE PASSE

FEVRIER	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
			01	02		03	04
	06	07	08	09	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28					

Inter-journal (01-02, 03-04, 05-06, 07-08, 09-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28)

Diffusion de la vidéo sur le lien à Tournai (01-02)

Bureau du Collectif des associations partenaires à Bruxelles (03-04)

Atelier affiche (05-06, 07-08, 09-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28)

Atelier famille et information sur le Tribunal de la famille (01-02, 03-04, 05-06, 07-08, 09-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28)

Une délégation se rend au Conseil communal de Namur (01-02, 03-04, 05-06, 07-08, 09-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28)

Atelier affiche (01-02, 03-04, 05-06, 07-08, 09-10, 11-12, 13-14, 15-16, 17-18, 19-20, 21-22, 23-24, 25-26, 27-28)

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 14 et 28 février. A Andenne, les mardis 7 et 21 février. A Noisieux, le lundi le 20 février. A Binche le vendredi.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve les jeudis de 19h à 21h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les 4, 18 et 25 février.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

NAMUR

DÉCÈS

Ce 12 janvier 2017, Arlette Herbignat, la maman d'Annette militante du mouvement LST et Martine militante du Mouvement ATD Quart-Monde, est décédée.

Toutes nos pensées accompagnent la famille dans ces moments difficiles.

Ce 26 janvier 2017, Eric Denis, fils d'Eliane et beau-fils de Jean-Claude Genard est décédé.

Toutes nos pensées accompagnent la famille dans ces moments difficiles.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

Du Hainaut : Fabien

De Ciney-Marche-Jemelle :

Chantal, Michel

De Namur : Andrée, Cécile, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22

Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne

andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726

Route de France, 5 - 5377 Baillonville

ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand

Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57

hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12

Rue Pépin, 27 - 5000 Namur

namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65

Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal

tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé

à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387

de la Fédération

Luttes Solidarités Travail

27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).



AVEC LE SOUTIEN



De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG